

Rapatriement des "écus" français

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **10 (1930)**

Heft 3

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889248>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapatriement des "écus" français

La Suisse a commencé, en février dernier, à réexpédier à la France le solde de ses écus provenant de l'Union latine. Ces transports prendront fin le 5 juin prochain, soit 18 mois plus tôt que ne le prévoyait la convention conclue en 1922. La convention additionnelle de l'Union monétaire latine prévoyait en effet que sur les 225 millions de pièces d'argent qui avaient afflué en Suisse, la France devait en reprendre 130 millions, l'Italie 30 et la Belgique 5, aux conditions fixées par la convention elle-même. L'Italie retira immédiatement un tiers de sa quote. Depuis 1927, les trois Etats ont effectué leurs retraits conformément aux accords établis. Sur les 60 millions qui se trouvaient encore dans les caves de la Banque nationale suisse à la fin de 1929, 48 millions appartenaient à la France.

En février dernier, le gouvernement français s'est décidé à accélérer ses retraits d'argent, au lieu de les échelonner sur une période allant jusqu'en 1932, comme le prévoyait la convention. Il s'y est résolu au vu de la situation sur le marché de l'argent, qui devient toujours plus défavorable, et qui rend l'utilisation de l'argent toujours plus malaisée, ne voulant pas courir le risque d'attendre, pour reprendre son argent, que la

situation se soit aggravée encore davantage.

Cette demande de la France a été accueillie d'autant plus favorablement qu'elle présente pour la Suisse des avantages certains. En effet, aux termes de la convention de 1922, la Suisse devait conserver à sa charge un certain reliquat de monnaies d'argent. En outre, le solde appartenant aux Etats étrangers et devant être retiré plus tard restait jusque là à la charge de la Suisse, sans intérêt ou en échange d'un intérêt des plus minimes. On décida alors de mettre cette affaire à la charge de la Banque nationale, car cet argent pouvait au moins servir de couverture métallique à la circulation fiduciaire. Or, à partir du mois prochain, l'argent étranger n'aurait plus pu être employé à cet effet, puisque la nouvelle loi sur la Banque nationale n'autorise plus que la couverture métallique or. La Banque est donc satisfaite de pouvoir échanger ce stock d'argent de 48 millions contre de l'or ou des devises or. Comme précédemment, l'argent sera repris à sa valeur nominale. Les envois sont échelonnés sur une période de quatre mois. La valeur réelle de l'écu de 5 francs, qui était encore de 1,75 fr. à la fin de l'année, est descendue à 1,50 fr. et moins encore.

Les exportations de l'horlogerie suisse en 1928 et 1929

La valeur totale des exportations de l'industrie horlogère suisse s'est élevée, en 1929, à 307.359.000 francs (argent suisse) contre 300.436.000 francs en 1928.

Voici pour chaque catégorie d'articles, le nombre des pièces exportées en 1928 et 1929 :

	Nombre de pièces	
	1928	1929
Mouvements finis.....	5.445.122	5.565.745
Boîtes de montres argent...	179.696	153.165
— plaqué or	»	157.141
— or ou platine	184.170	145.524
Montres en mét. non préc.	6.827.598	6.698.625
— en argent.....	763.146	647.180
— en or.....	316.958	283.721
Chronographes.....	93.824	115.035
Montres-bracelet, nickel, etc..	4.153.466	4.900.813
— argent.....	954.503	880.589

— or.....	1.179.809	1.083.013
— chronogr., etc	2.550	3.408
Autres montres.....	394.344	579.524

Le tableau suivant indique, par pays de destination, la valeur (en milliers de francs suisses) des exportations en 1928 et 1929 :

	1928	1929
	(ajouter 000)	
Etats-Unis.....	42.590	56.807
Allemagne.....	30.173	26.748
Grande-Bretagne.....	27.024	26.075
Italie.....	16.980	17.621
Japon.....	15.637	11.808
France	9.764	11.637
Chine.....	10.907	7.700
Canada.....	7.014	7.561
Indes Britanniques.....	6.577	6.524